

SECONDE ÉVALUATION

CHARTE POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (CHARTE PREGEC)

AVANCÉES

CONTEXTE

Après examen de l'évaluation habituelle de la Charte PREGEC dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale, une seconde évaluation a été réalisée en 2017-18, à un moment où les États et leurs partenaires investissaient énormément dans la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Au vu de ces engagements financiers considérables et de la faible capacité des États à engager des interventions plus structurelles et préventives, les membres du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) ont décidé d'axer la seconde évaluation de la Charte PREGEC sur l'analyse de la performance et de l'efficacité des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles.

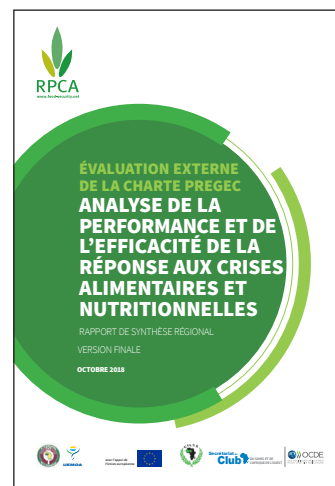
Cette évaluation a été structurée pour analyser la manière dont l'impact des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles pouvait être amélioré et dont les actions orientées vers la prévention, en particulier le renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables, pouvaient être harmonisées. Dans ce contexte, l'évaluation avait deux objectifs spécifiques :

- ▷ **Objectif spécifique 1** : Évaluer la pertinence et la cohérence des plans de réponse par rapport à la situation réelle sur le terrain ;
- ▷ **Objectif spécifique 2** : Évaluer l'efficacité des réponses des structures de gouvernance aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Sur la base des résultats de l'évaluation, 12 recommandations (6 pour chaque objectif) ont été adressées aux différentes parties prenantes de la région. Considérant l'importance de ces recommandations, le RPCA a décidé de reporter la troisième évaluation de la Charte PREGEC et de se concentrer sur la mise en œuvre de ces recommandations. Une grille de suivi a été développée et partagée avec les parties prenantes. Cette grille précise les rôles assignés aux membres du Réseau pour assurer ce suivi.

AVANCÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS (DÉCEMBRE 2020)

La plupart des recommandations suggèrent la mise en place de processus à travers lesquels cette mise en œuvre est intégrée à différentes activités qui doivent être observées sur une certaine durée. Certaines recommandations sont mises en œuvre avec des activités terminées et d'autres en cours. D'autres activités, qui doivent rendre compte de la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, n'ont pas commencé. Toutefois, certains membres du RPCA ont assuré que ces activités seront mises en œuvre dans leur prochain programme de travail. Le retard dans la réalisation des activités de mise en œuvre de certaines recommandations peut être partiellement imputé à la pandémie de Covid-19. Le tableau ci-dessous indique l'avancée de la mise en œuvre des recommandations.



VUE D'ENSEMBLE – Avancée de la mise en œuvre des recommandations

#	Recommandations	À qui ?	Actions à mettre en œuvre	État de mise en œuvre (décembre 2020)
1.	Faire une claire distinction entre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et celle conjoncturelle afin de développer des réponses adéquates à chaque type de crise	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A1.1). Élaborer (par le RPCA) un guide consensuel standardisé / procédures normalisées (cadres et arrangements institutionnels pour garantir l'inclusivité, la synergie - coordination, l'harmonie urgence-développement, étapes clés & timing, canevas simplifié) à l'usage des pays pour la formulation des PNR</p> <p>A1.2). Former les équipes pays (par le CILSS) sur l'utilisation du guide harmonisé d'élaboration du PNR, en insistant sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consensus effectif autour de la méthode de ciblage facilitant la distinction entre sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) chronique et celle conjoncturelle (Réf. recommandation 2) ; • Restriction du PNR au traitement de la vulnérabilité conjoncturelle en ligne avec les instruments couramment utilisés pour faire face ; • Exclusion des zones d'insécurité civile des PNR et définition des plans humanitaires et/ou des plans de relance socio-économiques spécifiques ; • Exclusion du PNR dans les zones où sévit une malnutrition chronique dont le seuil d'urgence est dépassé toute l'année, et plus globalement l'insécurité alimentaire chronique, et mise en œuvre de programmes structurants nutritionnels et de développement. 	<p>Un cadre de référence été rédigé dans le but de développer une ligne directrice pour la préparation des plans de réponse avec le soutien du PAGR-SANAD. Étant donné l'importance de définir ces directives à partir d'un consensus, le CILSS veut aller plus loin en impliquant toutes les parties prenantes, à la fois au niveau national et au niveau régional pour garantir l'inclusivité tout au long du processus. Toutefois, pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19, l'étude portant sur le développement de la ligne directrice a été reportée à 2021.</p> <p>Pour mieux comprendre la différence entre les actions possibles pour répondre aux différents domaines de l'insécurité alimentaire cyclique et structurelle, l'objectif principal sera la recherche d'un consensus autour des différents concepts pour une plus grande efficacité des Plans nationaux de réponse (PNR). Une attention particulière sera accordée aux interventions dans les zones d'insécurité. Dans ce but, la formation prévue pour 2020 a été reportée en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
2.	Renforcer la qualité du ciblage du PNR au bénéfice d'un meilleur consensus autour du choix des instruments de réponse	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A2.1). Élaborer (par le RPCA*) un guide standardisé de ciblage consensuellement validé par les pays. Cet outil devrait prendre en compte les attentes critiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une claire distinction entre SAN chronique et SAN conjoncturelle ; • Être suffisamment « genré » afin de permettre un affinement des interventions spécifiques à certaines catégories de vulnérables, notamment les femmes ; • Accorder une importance aux ménages sous pression ; un soutien productif à temps à cette catégorie de populations, permettant de prévenir leur chute vers une situation de crise. 	<p>La mise en place de ces recommandations n'a pas encore commencé. Le CILSS doit développer un cadre de référence pour entamer une réflexion sur le développement d'un guide de ciblage, réalisé par consensus et basé sur une méthodologie commune. Considérant l'importance de cet exercice et le fait que le ciblage des bénéficiaires dans les PNR concerne tout le territoire des pays, les pays seront fortement impliqués dans ce processus, particulièrement ceux ayant des SOP fonctionnelles et un développement des PNR déjà ancrés (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad). Cette activité est prévue pour 2021 avec le soutien du PAGR-SANAD.</p>
3.	Développer des programmes de protection sociale productifs pour prendre en charge la vulnérabilité chronique. Ces programmes pourront être extensibles pour absorber des crises relativement modestes d'insécurité alimentaire conjoncturelles	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A3.1). Accompagner les États en vue d'un arrimage entre les ambitions de protection sociale et le besoin d'apporter des solutions durables à la SAN chronique. Cet accompagnement devrait permettre aux États de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes appropriés de protection sociale pour répondre efficacement au caractère chronique de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle ; • Mettre en œuvre des transferts sociaux de paquet productif (en lien avec les interventions de développement) et nutritionnel afin de permettre aux populations vulnérables chroniques de recouvrer leur capacité de production et d'améliorer leur état nutritionnel ; • Définir clairement un processus de graduation pour les ménages disposant d'une capacité de production afin de leur permettre de s'engager dans un cycle de production durable et de contribution à la croissance économique nationale. 	<p>Certaines parties prenantes ont déjà commencé à suivre la prise en considération de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans les programmes et politiques de protection sociale nationales, ce qui représente une étape majeure dans la mise en œuvre de ces recommandations. OXFAM, par exemple, a particulièrement avancé sur cette question en juin 2019 en utilisant ses points focaux et ses réseaux dans plusieurs pays pour recueillir des informations et analyser jusqu'à quel point les programmes et politiques de protection sociale prennent en compte l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour l'instant, les informations sont disponibles seulement pour quelques pays sahéliens. Pour aller plus loin, il sera nécessaire de recruter un consultant afin de recueillir les informations dans les autres pays et conduire ainsi l'analyse.</p>

#	Recommandations	À qui ?	Actions à mettre en œuvre	État de mise en œuvre (décembre 2020)
4.	Connecter systématiquement la réponse d'urgence avec celle destinée à renforcer la résilience en s'attaquant aux causes structurelles sous-jacentes	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS Le RPCA en général	<p>A4.1). Accompagner les États pour l'application du guide de procédure pour la formulation du PNR (Réf. Recommandation 1), en mettant l'accent sur les attentes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurance que le cadre institutionnel favorise l'inclusivité, les synergies & complémentarités et la coordination des interventions ; Implication systématique des porteurs de programmes structurants de développement à même de fournir des réponses concrètes pour le renforcement de la résilience dans les zones structurellement vulnérables ; Prise en compte effective d'arrangements contractuels requis permettant la mobilisation des programmes structurants de développement en appui à la mise en œuvre du continuum entre les réponses annuelles d'urgence et celles renforçant la résilience. <p>A4.2). Revisiter le contenu de certaines séquences du cycle PREGEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Novembre - décembre : systématiser et renforcer le dialogue avec les États pour la définition de réponses d'urgence pour une mise en œuvre effective en janvier-mars ; Réunion RPCA d'avril : systématiser l'examen du bilan de la mise en œuvre de la réponse d'urgence et encourager les pays pour la mise en œuvre de réponses structurelles dans une approche de continuum urgence – résilience / développement. 	Ces recommandations et les activités liées seront mises en œuvre une fois que le guide de formulation des PNR sera développé.
5.	Agir précocement et par anticipation avant l'apparition de séquelles parfois irréversibles	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A5.1). Accompagner les États pour la définition et la mise en œuvre de mécanisme de financement prévisible (pré-positionnement (anticipation) budgétaire, stratégies de mobilisation des ressources locales et externes) des PNR.</p> <p>A5.2). Systématiser la flexibilité de programmation budgétaire des programmes de développement opérant dans les zones structurellement vulnérables en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des PNR.</p>	Il n'existe pas de données disponibles concernant la mise en œuvre de ces recommandations.
6.	Mettre au point des stratégies spécifiques et des instruments innovants adaptés à l'action de réponse dans les zones de conflit	RPCA	<p>A6.1). Mettre au point ou adapter certains outils PREGEC pour prendre en compte les défis liés aux conflits.</p> <p>A6.2). Élaborer des lignes directrices (modus operandi) à l'usage des pays pour la mise en œuvre (avec un maximum d'efficacité et d'efficacités) des PNR dans des environnements hostiles d'insécurité.</p>	Le menu d'instruments fait l'objet d'une révision pour mieux surveiller la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones de conflit. Des efforts supplémentaires seront faits en 2021. Les directives régionales pour la formulation et la mise en œuvre des Priorités résilience pays (PRP) incluront également des conseils spécifiques pour les opérations dans les zones hostiles.
7.	Renforcer les capacités de leadership des États en matière de gouvernance globale du processus de réponse depuis sa planification à sa mise en œuvre	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A7.1). Définir (par le RPCA*) un cadre d'analyse du leadership de l'État en matière de gouvernance SAN, notamment en intégrant les attentes spécifiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence de cadres ou de mécanismes appropriés et fonctionnels de dialogue/concertation et coordination intersectorielle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) bénéficiant d'un portage politique élevé pour répondre aux attentes essentielles suivantes : i) Unité et cohérence d'ensemble du PNR renforcées (rupture avec les planifications parallèles) ; ii) Coopération et coordination intersectorielle renforcée entre les différentes entités techniques gouvernementales (meilleure définition des rôles et responsabilités ainsi que la contribution de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du continuum urgence-humanitaire/résilience-développement) ; iii) Rupture avec les dispositifs institutionnels atomisés de mise en œuvre du PNR, peu favorables à une meilleure comptabilité de résultats et de coordination des interventions ; Existence de preuves sur la volonté politique en matière de financement souverain du PNR (en rupture avec la culture ou l'approche classique dominante de captation quasi-exclusive de financement extérieur) et de politiques structurelles SAN en général <p>A7.2). Mettre en œuvre le Cadre d'analyse suivi de réflexions nationales sur le renforcement du leadership des États en matière de gouvernance SAN, notamment autour de la formulation et mise en œuvre du PNR</p>	L'outil analytique pour l'évaluation du leadership des États dans la gouvernance de la SAN a été développé. Cet outil a été lancé sur le site Internet du RPCA en septembre 2020. Les prochaines étapes seront de promouvoir davantage le cadre analytique, de lancer le premier cycle analytique, d'encourager les pays à commencer leur propre auto-évaluation et de rendre compte des résultats au RPCA.

#	Recommandation	À qui ?	Actions à mettre en œuvre	État de mise en œuvre (décembre 2020)
8.	Se doter de mécanismes transparents de veille, suivi-évaluation, de comptabilité de résultats et de capitalisation des expériences de la mise en œuvre du PNR	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A8.1). Sensibiliser et accompagner les États pour la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation unifiés de la mise en œuvre des PNR, notamment en intégrant systématiquement la question de transformation de la qualité de vie des populations assistées dans l'évaluation des effets et impacts des PNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des trajectoires de vulnérabilité et de résilience des populations, de la dynamique de graduation des ménages ; • Analyse comparée des processus de réponse basée sur des indicateurs structurés autour des normes de qualité, y compris le cadre de partenariat, les processus et mécanismes d'articulation ; • Mise en œuvre d'un agenda d'apprentissage et d'un mécanisme de génération d'évidence pour la prise de décision. 	<p>Le processus de mettre en place des mécanismes de veille des PNR est en cours, le CILSS suivant le processus avec les pays. De plus, il existe des projets de renforcement des capacités au niveau des pays respectifs. Malgré les difficultés rencontrées, certains pays (Burkina Faso, Niger et Sénégal) ont réussi à mettre en place leurs propres systèmes de veille.</p> <p>Depuis 2014, le CILSS a capitalisé sur les expériences PRP de certains pays avec le soutien de la FAO. C'est en s'appuyant sur ces expériences que le CILSS prévoit de développer en 2021 une directive régionale pour le développement des PNR et leur validation dans le cadre du RPCA</p>
9.	Intensifier la domestication de la Charte PREGEC	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS et le RPCA en général	<p>A9.1). Accélérer l'opérationnalisation des mécanismes in situ de suivi-évaluation de la Charte PREGEC dans les pays ;</p> <p>A9.2). Accompagner les pays (et en particulier le Cadre d'engagement et d'interpellation de la société civile) dans la mise en place des Comités de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC et la gouvernance SAN en général.</p>	<p>Cette mise en œuvre a commencé et bénéficie du soutien des organisations de la société civile (OSC) qui examinent les dispositifs de mise en œuvre de la Charte PREGEC. Les OSC de la région mettent en place des comités de veille nationaux de l'application de la Charte PREGEC composés de citoyens et de parlementaires. Sous la direction du ROPPA, un atelier s'est tenu avec les acteurs des OSC au Burkina Faso en juin 2019 et le comité de veille du Burkina Faso a été créé suivant le Cadre d'engagement des OSC pour l'application de la Charte PREGEC. Un processus similaire a été engagé au Mali en février 2020 et le Comité de surveillance a également été créé.</p>
10.	Fournir l'accompagnement technique aux États au bénéfice du renforcement de l'efficacité des PNR	17 États membres de la CEDEAO, UEMOA et CILSS	<p>A10.1). Apporter un appui aux États pour une meilleure gouvernance de la formulation et mise en œuvre des PNR, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développant un guide de procédures normalisées pour la formulation des PNR (Réf. Recommandation 1) ; • Produisant des normes ou standards pour le contrôle de la qualité du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PNR (Réf. Recommandation 7) ; • Renforçant les dispositifs de suivi-évaluation, notamment l'intégration d'indicateurs d'impacts relatifs à la transformation des conditions de vie des populations affectées, la capitalisation et le partage des leçons apprises (Réf. Recommandation 8). 	<p>Toutes les activités énoncées par ces recommandations seront déployées dès que le guide standardisé et établi par consensus pour la formulation des PNR sera rédigé. Ces activités ont été reportées en raison de la pandémie de Covid-19.</p>
11.	Mettre à jour le Menu d'instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et promouvoir sa vulgarisation	RPCA et les OIGs assurant le leadership politique et technique (CEDEAO, UEMOA, CILSS)	<p>A11.1). Réviser le 'Menu d'instruments de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles' en intégrant les nouveaux défis et approches d'intervention ;</p> <p>A11.2). Mettre en œuvre un plan de vulgarisation du Menu d'instruments, y compris l'accompagnement des pays pour le développement de normes techniques d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre du menu d'instruments.</p>	<p>La mise en œuvre de ces recommandations fait partie du Programme de travail et de budget 2021-22 du Secrétariat du CSAO/OCDE et sera mis en œuvre dans le cadre du RPCA. La révision de l'ensemble des outils a été conçue pour mieux surveiller la SAN dans les zones de conflit et mieux prendre en considération la dimension de genre de la SAN.</p>
12.	Aligner et coordonner davantage leurs interventions et inscrire leurs soutiens aux pays dans une approche renforçant la maîtrise d'ouvrage et le leadership des États	Partenaires techniques et financiers (PTFs)	<p>A12.1). Engager un dialogue avec les PTFs en vue de requérir leur engagement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus d'alignement de leurs interventions sur des priorités définies par les États et leurs organisations intergouvernementales ; • L'inscription systématique de leurs appuis, notamment financiers, dans des approches renforçant les capacités de leadership et de gouvernance des États pour assurer un pilotage du PNR depuis sa formulation au suivi-évaluation de sa mise en œuvre. 	<p>La première étape de la mise en œuvre de ces recommandations a été le développement d'une base de données géolocalisant les interventions de SAN et de résilience. Cette base est régulièrement mise à jour intégrant les nouveaux programmes et projets.</p> <p>Facilité par le Secrétariat du CSAO/OCDE, une plateforme PTF permettant le dialogue sur la coordination fonctionnelle et les délibérations a été créée et se réunit une fois par an. Deux réunions ont été organisées en 2017 et 2018 à Cotonou et Banjul respectivement afin de soutenir une meilleure cohérence et une meilleure efficacité des interventions renforçant la SAN et la résilience.</p>